

1662, 20 février : acensement d'une chenevière
1662, 20 février : acensement d'une « place maizure »
1663, 27 novembre : acensement d'un pré
1664, 27 novembre : acensement d'une chenevière

1662 : acensement d'une chenevière

Du 20 febvrier 1662

Nous Messire Claude de Bretagne Abbé de hauteseille prieur et seigneur de hesse

Avons laissé de notre pure franche et libre volonté a Barbe E-? Veufve de son Ivan Bonhomme vivant dudit hesse pour tous cens mars et a perpetuité ...(6 mots illisibles) **une cheneviere** scituée audit hesse ...(3 mots illisibles) entre le grand pierron dune parft et le grand Mougion? hans dautre et mesme de toutes les rentes -? et cens dont ladite piece estoit chargé -? et **moyennant la somme de douze gros ou un chapon au choix dudit Seigneur -? de cens annuel et perpetuelle et non racheptable** et sans que la piece puisse estre -? sans notre permission et expres consentement, promettans faire jouyr ladite ... (2 mots illisibles) paix et fidellement payer ladite somme par chacun an au jour de feste Saint martin hivère au -? Abbaye dhauteseille, soub lobligation de tous les biens meubles et immeubles presentement et futurs (...)

Frere Cl de Bretagne Abbé d'hauteseille

marque de Laurent Marion

marque de la preneuse

J. Masson

1662 : acensement d'une « place maizure » et d'un jardin

Du vingtieme feubvrier 1662

Nous messire Claude de Bretagne Abbé dhauteseille prieur et seigneur de hesse, avons laissés de notre pur, libre, et franche volonté a Toussaint Clairier bourgeois audit hesse, pour toujours mars et a perpetuité pour luy sa femme hoirs et ayant cause

scavoir **une place maizure** avec les ...(2 mots illisibles) scitué audit hesse cy devant appartenant a feu Bastein epman? entre le prioré dune part et George Chevier (Cherrier?) dautre

Item un jardin appartenant a ladite mason.

Item deux chenevieres -? entre le petit Ferry dune part et Estienne Laurentz dautre.

(...) **pour et moyennant la somme de quatre frans ou quatre chappons au choix dudit seigneur et cens annuel et perpetuelle non racheptable** (...)

1664 : acensement d'une chenevière

Du 27e Novembre 1664

Honoré Seigneur Messire Claude de Bretagne prieur et Seigneur de hesse, a recognu qu'avoir laissé et assencé annuellement et perpetuellement a Ivan Boulangier maire de hesse -? **une cheneviere** scitué audit hesse dict -? Motzol, David broux dune part et Lambert David dautre, d'une autre cheneviere audit Motzol (...) **en payant annuellement et perpetuellement audit Seigneur...** (nombreux mots illisibles)

1663 : ascensement d'un pré

Du vingt septieme Novembre 1663

Honoré Seigneur Messire Claude de Bretagne Abbé de hautle Seille, prieur et Seigneur de Hesse a recognu et avoir laissé et affirmé annuellement et perpetuellement a Henry? Viard bourgeois de Xuaguesanges acceptant ci Trois danrées et demie de prey scitués au ban de Hesse au dela es lieu dict a la basse? des Parrons?, entre les heritiers feu Ivan Cosson? d'une part et le chemin d'autre lequel prey seroit esté reuny au domaine dudit Seigneur Abbé faulte de cens non payé, **le present ascensement annuel et perpetuel moyonnant dix deniers que ledit preneur sera obligé den payer par chacun an et par un jour de Saint Martin** -? de chacune danrée audit Seigneur, et au cas que ledit preneur viendroit a labourer ledit prey ou partie diceluy il sera obligé den payer au prorata de ce que l'on payera pour terres labourables les cens eschus iusques aluy dudit pre ayant esté acquis? audit Seigneur par ledit preneur promettant soub? en presence de Jean Boulanger Masson et sergent Jean Charles dudit hesse Tesmoins

Copie tiré sur la minute enregistrée au -? du Greffe et Tabellionnage et la seigneurie dudit hesse par le Tabellion Haman (signature avec paraphe)